



CAHIER DES CHARGES

GRADES

Le Cahier des Charges constitue la base des règles et directives pour l'organisation des passages de grades départementales.

Il définit les obligations et responsabilités réciproques des différents partenaires selon les règlements en vigueur.

CANDIDATURE À UN PASSAGE DE GRADES DÉPARTEMENTAL

Tout organisateur devra déposer sa candidature en pleine connaissance du présent cahier des charges au siège du CDK56 et être à jour de sa cotisation fédérale.

Un exemplaire sera téléchargeable sur [le site Internet du département](#).

La structure retenue signera une convention avec le CDK56

1) STRUCTURE D'ACCUEIL

La structure d'accueil doit être **chauffée et d'une capacité suffisante** pour accueillir le passage de grades, et répondre aux [normes de sécurité en vigueur](#) pour l'organisation d'une manifestation sportive.

a. Salle d'examen

Les salles d'examens pour les différents passages doivent être :

- Salle tatamis pour les passages 1er et 2ème DAN
- Salle tatamis ou parquet pour les 1er et 2eme DUAN

b. Vestiaires

Les vestiaires séparés H/F doivent être en nombre suffisant par rapport au nombre de candidats attendus.

c. Salle repas

Des repas **chauds** pour les jurys et les officiels sont fournis par le club organisateur.

Après validation du devis par le CDK56.

competition@cdk56.fr



CAHIER DES CHARGES

GRADES

- Une fontaine à eau et des gobelets sera mise à disposition par le club organisateur pour les arbitres et officiels (1 x 5 Litres).
- Un café d'accueil sera proposé aux jurys et officiels.

d. Tables et chaises

Les tables et les chaises doivent être en nombre suffisants.

- Chaque zone d'examen devra comporter une table et 3 chaises.
 - 3 zones pour le passage 1er et 2eme DAN.
 - 1 zone pour le passage 1er et 2eme DUAN.
- La zone officielle comportera :
 - 1 table et 3 chaises pour le passage 1er et 2eme DAN.
 - 1 table et 3 chaises pour le passage 1er et 2eme DUAN.

e. Matériel médical

Le club organisateur devra mettre à disposition une trousse médicale.

2) PARTICIPATION AUX FRAIS D'ORGANISATION

Prise en charge du CDK56

Une aide de 80€ est accordée au club organisateur pour couvrir les frais (locaux, matériel,...)

L'aide sera accordé à condition que le cahier des charges grades soit respecté.